

AVIS DE COURSE – ST-LAURENT 400

Organisé par Plaisanciers du Saint-Laurent (OSBL)

Du 6 au 12 août 2026

Sous l'autorité de World Sailing

1. RÈGLES

1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans les *Règles de course à la voile 2026–2027* de World Sailing (RCV).

1.2 Les *Règlements spéciaux offshore* (OSR) de World Sailing pour la Catégorie 3 s'appliqueront, avec certaines adaptations spécifiques approuvées par le comité de course pour refléter les conditions et la réalité du Saint-Laurent.

1.3 En cas de conflit entre les langues, la version française fera foi.

1.4 En cas de conflit entre les Instructions de course et le présent Avis de course, les Instructions de course prévaudront.

2. AUTORITÉ ORGANISATRICE

L'événement est organisé par l'organisme à but non lucratif **Plaisanciers du Saint-Laurent**, sous l'autorité de World Sailing, en collaboration avec :

- la marina de Tadoussac
 - le Club nautique Forillon (ACPG)
 - Les Plaisanciers du Havre
-

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 La course est ouverte à tous les voiliers monocoques et multicoques ayant un rating valide **PHRF New England inférieur à 199**. Contactez-nous pour connaître votre handicap.

3.2 Les participants doivent satisfaire aux exigences de sécurité de la Catégorie 3 OSR, telles qu'adaptées par le comité de course.(Voir RSO simplifié - St-Laurent400)

3.3 Tous les membres d'équipage doivent avoir 18 ans à la date du départ, ou présenter une autorisation parentale écrite.

3.4 Les inscriptions doivent être complétées en ligne sur le site officiel de l'événement **avant le**

1er juin 2026.

3.5 Un minimum de 5 bateaux inscrits est requis pour former une classe distincte. Le comité de course se réserve le droit de refuser une inscription.

3.6 Un minimum de **2 membres d'équipage par bateau** est requis. La participation en solo est interdite pour des raisons de sécurité, particulièrement lors des navigations de nuit.

4. FRAIS D'INSCRIPTION

4.1 Les frais d'inscription sont de **400 \$ par bateau pour les préinscrits jusqu'au 15 janvier 2026**. Après cette date, les frais seront de **500 \$**.

Si une entente est conclue entre un bateau et un équipier, **l'inscription de l'équipier est gratuite s'il est membre de Plaisanciers du Saint-Laurent**. Valide pour tous les équipiers acceptés à bord.

4.2 Les frais de l'inscription d'un bateau incluent:

- 1 membership Plaisanciers du Saint-Laurent
- 1 membership **bateau** de Voile Communautaire
- Plaque commémorative St-Laurent 400
- 1 casquette St-Laurent 400
- 1 chandail St-Laurent 400
- 1 drapeau St-Laurent 400
- Cadeaux de commanditaires
- Certification et enregistrement PHRF New England
- Briefing météo avant chaque leg
- Admission aux soirées festives (Tadoussac, Rivière-au-Renard, Havre-Aubert)
- Participation aux 2 legs + éventuelle course inshore
- Service de water taxi si bateau au mouillage
- Briefing météo et recommandations pour le retour depuis Havre-Aubert

4.3 Membership Plaisancier du Saint-Laurent :

- Membership annuel : **50 \$** (un membership est inclus avec l'inscription d'un bateau)
- 20 % de rabais sur les formations PSL
- 10 % de rabais sur les voiles Sansoucy
- Participation aux achats groupés d'équipement de sécurité
- Tarifs préférentiels pour les rallyes-croisière

4.4 Les frais sont remboursables à 50% jusqu'au premier juin 2026. En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur, il y aura un remboursement complet excluant le 50\$ de membership. Les inscriptions d'équipiers incluant un membership de PSL sont non-remboursables.

5. PROGRAMME ET CALENDRIER (préliminaire)

Mardi 4 et mercredi 5 août

- Accueil des bateaux à Tadoussac
- Inscription sur place et vérification de sécurité
- Réunion obligatoire des skippers

Jeudi 6 août

- 09h00 / 09h05 : Départ du **Leg VOILE SANSOUCY** – Tadoussac → Rivière-au-Renard (~235 NM)
- Ligne d'arrivée fermée 72 h après le départ, sauf avis contraire

Samedi 8 août

- Cérémonie de remise des prix du Leg VOILE SANSOUCY à Rivière-au-Renard

Dimanche 9 août

- 12h00 : Réunion des skippers
- 13h00 : Départ du **Leg Inshore** (bouée Anse-au-Griffon et retour)
- 17h00 : Résultats + spectacle musical à la brasserie Frontibus

Lundi 10 août

- 08h00 : Réunion des skippers
- 10h00 : Départ du **Leg 2 – Rivière-au-Renard → Havre-Aubert, Îles-de-la-Madeleine** (165 à 265 NM selon les classes et les conditions)

Mardi 12 août

- Cérémonie de clôture et remise des prix à Havre-Aubert

6. PARCOURS

6.1 Le parcours total est d'environ **400 à 500 NM**, en deux legs.

6.2 Les détails des lignes de départ, marques et points de passage seront précisés dans les

Instructions de course.

6.3 Le comité de course peut ajuster le parcours ou imposer des portes selon les conditions météo ou des impératifs de sécurité.

7. CLASSEMENT ET POINTAGE

7.1 Le système **PHRF New England** sera utilisé pour les temps compensés.

7.2 Chaque leg compte comme une course indépendante. Le classement général est établi par la somme des temps compensés.

7.3 En cas d'égalité, le classement du deuxième leg prévaudra.

7.4 Il y aura au minimum **2 classes : Performance et Endurance**. Les classes seront formées lorsque la majorité de la flotte sera inscrite.

8. ÉQUIPEMENT, SÉCURITÉ ET FORMATION

8.1 Exigences OSR Catégorie 3, avec adaptations locales :

Radeau de survie

- Non obligatoire, mais recommandé
- Impact sur le handicap :
 - Radeau non à jour : **0 pt**
 - Radeau souple : **+3 pts**
 - Radeau rigide : **+6 pts**

Équipement obligatoire

Chaque bateau doit avoir **au moins l'un des éléments suivants** :

- un radeau de survie, **OU**
- un EPIRB, **OU**
- un émetteur AIS

Autres exigences :

- Minimum 50 % de l'équipage (et au moins 2 personnes) doivent avoir suivi une formation Sécurité en mer, Survie au large (SAL-OPSC) ou équivalent dans les 5 dernières années.
- Équipement de sécurité Transport Canada (9 à 12 m) obligatoire.
- Équipement OSR Cat 3 abrégé :

- Ligne de vie
- Harnais et longe
- Couverture anti-feu
- Trousse de premiers soins
- Tableau de localisation du matériel de sécurité
- Barre de secours
- Sac d'abandon
- Grand-voile avec 2e ris ou trysail

8.2 Le comité peut inspecter les bateaux avant départ et après arrivée.

8.3 Le port du VFI est obligatoire durant toute les courses.

8.4 Briefing de sécurité obligatoire à bord avant la course.

8.5 Tout manquement à l'équipement exigé peut entraîner une disqualification.

9. COMMUNICATIONS

9.1 Les communications officielles se feront par VHF et via le groupe Facebook des participants.

9.2 Chaque bateau doit être joignable par VHF, téléphone, texto ou courriel en tout temps.

9.3 Des rapports de position pourront être exigés.

9.4 Le tracking sera obligatoire

10. PRIX

10.1 Prix aux trois premiers de chaque classe pour chaque course + classement général.

10.2 Des prix spéciaux pourront être remis.

10.3 **Le trophée Yves-Gélinas** sera remis au premier de chaque classe overall.

11. RESPONSABILITÉ

11.1 Les concurrents participent à leurs propres risques (RCV 3 – Décision de courir).

11.2 L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte matérielle, blessure ou décès.

11.3 Chaque bateau doit être assuré avec une responsabilité civile minimale de **1 000 000 \$ CAD**.

12. INFORMATIONS

Plaisanciers du Saint-Laurent (OSBL)

 info@pstlaurent.com

 www.pstlaurent.com
